



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)

## Note 2016/5

### 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar 13-17 juin 2016

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments...et a l'honneur de se référer à ce qui suit :

Le Secrétariat a le plaisir d'informer les Parties contractantes que la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent (SC52) aura lieu du mercredi 15 au vendredi 17 juin 2016 au siège du Secrétariat Ramsar, à Gland, Suisse. La réunion sera précédée lundi 13 et mardi 14 juin par les réunions des Sous-groupes et des Groupes de travail du Comité permanent. Un projet d'ordre du jour est annexé à la présente Note.

Les listes des membres du Comité permanent et de ses Sous-groupes et Groupes de travail sont publiées sur le site internet de Ramsar : <http://www.ramsar.org/fr/a-propos/membres-actuels>.

Les Parties contractantes qui ne sont pas membres du Comité permanent peuvent assister à la réunion en qualité d'observateurs. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais ont exprimé leur intérêt à rejoindre la Convention (Résolution XI.19, annexe 1, paragraphe 12) peuvent aussi être admis en qualité d'observateurs.

Le Secrétariat demande aux membres du Comité permanent, aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes mais souhaitent obtenir le statut d'observateur à cette réunion de s'inscrire d'ici au **13 avril 2016**. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur demande à : [loetscher@ramsar.org](mailto:loetscher@ramsar.org) ou au numéro de télécopieur +41 22 999 0169.

Les documents de travail sont disponibles sur le site web de la Convention en anglais ; les versions française (<http://www.ramsar.org/fr/evenement/52e-reunion-du-comite-permanent>) et espagnole seront publiées dès que les traductions seront disponibles. L'interprétation simultanée dans les trois langues sera assurée toute la semaine de réunion.

Le Secrétariat fournit un appui financier pour un délégué représentant chacun des membres du Comité permanent y ayant droit, sur demande. Toutefois, les contraintes financières ne permettent pas au Secrétariat d'offrir un appui aux pays observateurs.

Les Parties contractantes qui ne sont pas en mesure d'assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées à faire connaître leur position sur les questions à l'ordre du jour au(x) représentant(s) de leur région ou, directement, au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à.....l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 14 mars 2016

Incl.:       Projet d'ordre du jour

